

Sachons agir dans les choses importantes. Que l'Ouest canadien donne son appui à un chef de l'Ouest. Toute la population fait confiance à John Diefenbaker. Il ne trahira pas sa confiance.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a dit que le gouvernement établira des paiements d'appoint. C'est ce que signifie la déclaration, mais rien n'indique que le gouvernement va consentir ces versements d'appoint.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je signale que c'est le même énoncé que l'honorable député a fait à la dernière session.

Les autres fois que j'ai parlé en Saskatchewan j'ai dit bien clairement que je n'étais pas en faveur de versements d'appoint mais que la question ferait l'objet d'un examen. Au cours du débat, je répondrai pleinement en temps opportun à l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue).

**M. Argue:** Longtemps après que les journaux ont publié leur compte rendu, le ministre vient prétendre que ses paroles ont été mal interprétées. Le premier ministre a dit qu'il étudierait la question avec bienveillance. C'est ce qu'il a dit mais, avec ou sans bienveillance, il ne fait rien.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est là une affirmation gratuite de l'honorable député. Je n'ai jamais dit que j'examinerais la question avec bienveillance. J'ai dit très clairement que la question serait étudiée. Il n'y a aucune erreur là-dessus.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà cité le texte. Je n'ai pas ici la coupure du journal, mais il s'agit du compte rendu d'un discours que le premier ministre a prononcé dans la ville de Moose-Jaw.

**M. l'Orateur:** Je pense que l'honorable député doit accepter la déclaration que vient de faire le premier ministre disant qu'il n'a pas employé l'expression.

**M. Argue:** Je l'accepte, monsieur l'Orateur et je citerai l'article en question plus tard afin que le premier ministre comprenne bien que je n'essayais pas d'induire la Chambre en erreur. J'imagine qu'il rectifie maintenant le compte rendu du journal. Le premier ministre disait à la Chambre: parité, non charité. Il n'y a pas de parité. La mesure législative du ministre de l'Agriculture (M. Harkness) n'apporte pas la parité des prix. Pourquoi? Il a été l'un des plus grands adversaires des prix de parité.

Le ministre de l'Agriculture a prononcé un discours devant la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Ottawa le 12 novembre. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir exposé à cette conférence une déclaration très nette de ses propres vues. Le ministre n'a pas

[M. Argue.]

mâché ses mots. Je vais citer certaines de ses paroles. Dans le second paragraphe, il a dit:

La situation difficile de l'agriculture dans l'économie nationale est un sujet d'inquiétude non seulement au Canada mais pour ainsi dire dans tous les pays.

Un peu plus loin, il a déclaré, au sujet des céréales:

Il est probable que les céréales présenteront un problème particulièrement sérieux.

Ensuite, il a dit qu'il n'y avait pas de débouchés pour l'exportation des excédents de produits laitiers. Un peu plus loin, il parle d'un excédent de beurre qui augmente sans cesse.

**L'hon. M. Harkness:** L'honorable député a passé sous silence la page où il est dit que nos prix pour la plupart des produits sont meilleurs que dans presque tous les autres pays.

**M. Argue:** Ces prix merveilleux produisent un résultat étrange, n'est-ce pas? puisque l'agriculture se trouve dans cette situation sérieuse. Ensuite, le ministre a jugé bon de nier ses propres chiffres et voici ce qu'il a dit au sujet de l'augmentation de la production des poulets de grill:

Il est bien évident que des taux d'augmentation comme celui-là vont, dans un avenir prochain, créer une situation impossible quant à la vente et aux prix, ce qui amènera par voie de conséquence la misère et la faillite pour plusieurs producteurs.

Avant, c'était la question de parité; maintenant, c'est la misère et la faillite pour bien des producteurs. Le premier ministre s'est défendu d'avoir jamais promis des versements d'appoint. Dans l'Ouest, nombreux sont ceux qui pensent que des versements de ce genre devraient être effectués. Bien des gens de l'Ouest estiment qu'en demandant des versements d'appoint, ils ne font que réclamer une petite part de ce qui leur reviendrait si, pour employer les mots du premier ministre, ils réclamaient non la charité mais la parité des prix. Les honorables députés se rappellent que le premier ministre a fait ressortir des augmentations dans une statistique après l'autre afin de montrer que dans cette province, la Saskatchewan, tout va bien. La province est en pleine prospérité, les affaires augmentent. Il n'empêche qu'on y demande des versements d'appoint, qu'on demande au gouvernement de faire quelque chose au sujet de l'inflation qui, depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, n'a cessé d'augmenter le prix de revient des cultivateurs, si bien que cela a amené 600 cultivateurs et hommes d'affaires à se réunir dans la ville de Prince-Albert. Ils ont rempli la salle *Arcade* pour y entendre M. Wesson, du syndicat du blé de la Saskatchewan, et le vice-président du syndicat agricole de la